

nourrissent ces attentes doivent toutefois les tempérer en reconnaissant que des questions d'une complexité considérable sont maintenant devant le Comité spécial. Les groupes de travail établis par le Président ont dû étudier de nombreuses questions difficiles d'ordre technique et juridique et ils ont agi avec une diligence et une persévérance extraordinaires. Nous espérons qu'une nouvelle détermination animera les délégués réunis à Genève à la suite du grand succès qu'a connu la Conférence gouvernement-industrie sur les armes chimiques tenue dernièrement à Canberra en Australie.²⁵

M^{me} Mason a poursuivi en soulignant le problème de l'adhésion à une convention sur les armes chimiques :

Certains ont exprimé l'avis qu'il faudra beaucoup de temps pour convaincre les États d'adhérer à une convention sur les armes chimiques, une fois que celle-ci aura été définie. Or, depuis de nombreuses années, les États affirment au sein de cette Commission que non seulement ils appuient une convention sur les armes chimiques mais qu'ils en attendent la conclusion avec impatience. Leurs votes en faveur de résolutions demandant un accord de cette nature devraient donc être considérés comme autant de promesses qu'il faut tenir.²⁶

Le 15 décembre 1989, à la 44^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Canada a coparrainé trois résolutions sur les armes chimiques et biologiques. La résolution 44/115A exhortait les pays membres de la CD à forcer l'allure pour négocier une convention sur les armes chimiques et à y consacrer plus de temps.²⁷ La résolution 44/115B réclamait la stricte observation du Protocole de Genève et priait le Secrétaire général, lorsqu'un État membre lui signalera l'emploi d'armes chimiques et bactériologiques (biologiques) ou à toxines, de procéder promptement à des enquêtes afin d'établir les faits. La résolution notait aussi le travail du Groupe d'experts chargé de mettre au point des lignes directrices et procédures pour les enquêtes menées en cas d'utilisation présumée d'armes chimiques.²⁸ Enfin, par la résolution 44/115C, les participants se sont dits satisfaits de l'adoption de mécanismes d'échange

²⁵ «Allocution de l'ambassadrice Mason devant la Première Commission», *Le Bulletin du désarmement*, automne 1989, p. 15.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ Résolution 44/115A de l'AGNU, 15 décembre 1989.

²⁸ Résolution 44/115B de l'AGNU, 15 décembre 1989.